



Demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Travaux nécessitant l'établissement d'un devis

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice d'application

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

L'habitation est-elle existante : oui non

Si oui : N° de compteur : Puits : oui non

Nature du bâtiment

Maison individuelle Nombre de personnes dans le foyer :

Immeuble / Collectif

Nombre d'appartements : Type de logement :

Etablissement artisanal ou industriel

Nature de l'activité (ex : Boucherie, Garage...) :

Débit souhaité :

Installation de traitement de graisses prévue : oui non

En cas de rejet autre que domestique, la SPL « Les Eaux du SAGe » vous soumettra une convention spéciale de déversement

Observations :

.....

.....

Vous souhaitez être contacté pour des précisions techniques au n°

Le Propriétaire **ou** **Le Pétitionnaire**

Mme // M. Nom Prénom

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel.....

Ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire pour les professionnels : N° SIRET (joindre un extrait Kbis)

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Il est convenu que :

- . Vous assurez la bonne séparation des effluents, eaux usées et pluviales
- . Vous acceptez les conditions spécifiées dans le règlement de service

Fait le :
Signature

Notice d'application raccordement au réseau d'assainissement collectif

1 - Remplir et Signer le formulaire

2 – Joindre une photocopie de la pièce d'identité du ou des demandeurs

3 - Joindre les pièces justificatives

- ✓ Le récépissé du dépôt du permis de construire
- ✓ L'attestation notariale de propriété
- ✓ Le plan de situation et le plan de masse

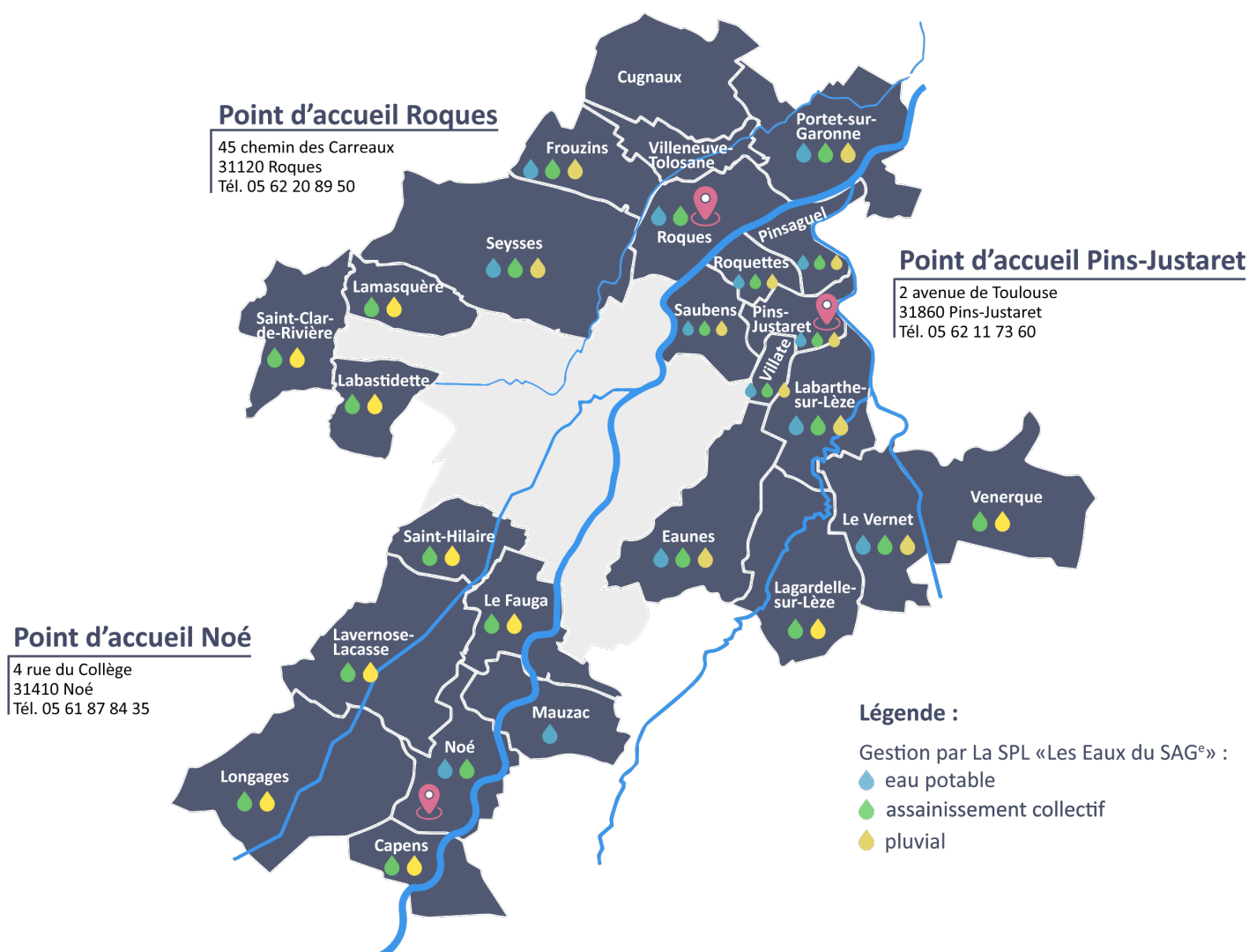


**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE
COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ**

4 - Retourner nous votre demande

3 Points d'Accueils

» Un courriel unique : usagers@spl-sag.fr



5 – Délai de réception de votre dossier :

Afin d'étudier la réalisation technique et financière de votre projet, conformément au règlement de service en vigueur, votre dossier devra nous parvenir **au minimum 3 mois avant tout début de travaux**.

Aucun déversement ne sera autorisé sans l'obtention préalable de l'autorisation de branchement au réseau public d'assainissement.

6 – Le devis

- 1 Demande de raccordement au réseau public
- 2 Le devis vous sera envoyé après la réception de votre dossier complet. **Délai à prévoir : 1 mois.**
- 3 Pour la programmation des travaux, veuillez nous retourner les documents suivants :
 - ✓ Un exemplaire de chaque devis dûment signé,
 - ✓ Un exemplaire du « Croquis » avec l'emplacement du futur branchement dûment signé.

Les documents sont à retourner

Par courrier : SPL Les Eaux du SAG^e – Point d'accueil Roques – 45 chemin des carreaux 31120 Roques

Par mail : travaux.branchements@sivom-sag.fr

- 4 Dès réception du devis et du croquis signé, vous recevrez la date prévisionnelle des travaux, ainsi que la facture sur laquelle figurera la date limite de paiement.
- 5 Dès réception du règlement de la facture, la date des travaux sera validée.
- 6 Les travaux sont effectués.

7 – Dès le branchement assainissement effectué

Vous devez procéder au raccordement de votre habitation.

Après la réalisation de votre raccordement, vous devez nous contacter pour fixer un rendez-vous avec un technicien.

A l'issue de ce contrôle, un certificat de conformité vous sera remis.

Ce contrôle consiste à vérifier que les installations intérieures (toilettes, cuisine...) de votre propriété sont correctement raccordées au réseau public d'assainissement.

Ce test permet également de contrôler que les points de collecte d'eau de pluie sont reliés à un ouvrage d'infiltration ou au réseau public de collecte des eaux pluviales.

Schéma explicatif raccordement au réseau d'assainissement

